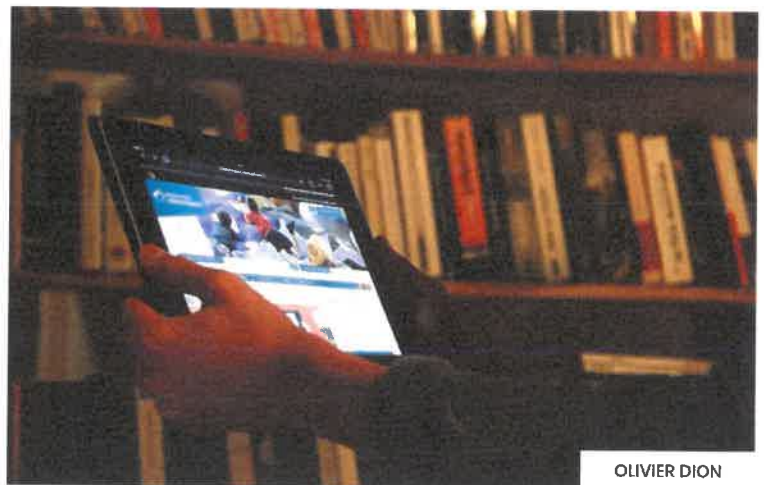


## QUESTIONS SUR...

# Numérique en bibliothèque : harmoniser les offres, satisfaire la demande

Les ressources numériques prennent de plus en plus de place dans le budget des médiathèques. Elles déplorent des tarifs hétérogènes ou opaques et se concertent pour négocier les offres.

Par **Fanny Guyomard**,  
le 02.05.2022



OLIVIER DION

**De plus en plus, les bibliothèques cherchent à être des lieux de vie, mais aussi des plateformes à consulter depuis chez soi. Aidées par l'effet confinement couvre-feu, elles ont vu entre 2019 et 2020 leur nombre d'abonnés à ces ressources bondir de 85 %, selon une étude publiée en avril par le ministère de la Culture et réalisée par Ipsos, sur un échantillon de 2014 bibliothèques municipales, intercommunales ou départementales. Aujourd'hui, neuf bibliothèques départementales sur dix proposent une offre numérique, et 83 % des bibliothèques de collectivités de plus de 20 000 habitants.**

**Dans les structures de Marseille, la plus grosse consultation en ligne concerne la presse - « 93 % d'augmentation entre 2019 et 2020, et ça ne fait que progresser », précise Isabelle Sprich, responsable des ressources numériques. Pour les livres, elle se fournit de deux manières : soit via un abonnement sur une plateforme en streaming, où les abonnés ont accès en illimité à des livres documentaires ou à des fictions de petites maisons d'édition ; soit via PNB (Prêt numérique en bibliothèque), un dispositif qui permet d'acquérir des droits d'accès aux textes numériques des grandes maisons de**

**littérature générale, titre par titre. « *Nous avons commencé à utiliser PNB en 2018 avec un budget de 40 000 euros par an. En 2022, nous avons prévu 50 000, car la demande augmente. Mais le coût de certains titres a augmenté : des romans sont à 35 euros en numérique contre 20 euros en papier. On ne comprend pas tellement.* »**

## **Tarifs hétérogènes**

Selon l'étude ministérielle, seulement 14 % des bibliothèques négocient les ressources numériques. Les bibliothèques de grandes collectivités et les départementales sont davantage rompues à l'exercice. Les premières y consacrent pas moins de 25 % de leur budget de ressources documentaires (41 874 € en moyenne) ; les secondes 35 % (50 826 €). Et ce budget dévolu aux ressources numériques est en augmentation de 5 % entre 2020 et 2021. Les bibliothèques qui tirent la moyenne vers le haut desservent souvent plus de 20 000 habitants.

Un précédent rapport, publié en mars 2021 par la Commission des affaires culturelles et mené par les députées Aurore Bergé et Sylvie Tolmont, indiquait que les bibliothèques « *déplorent des pratiques tarifaires très hétérogènes et opaques de la part des éditeurs* ». Hétérogènes ? « *Sur PNB, c'était pire avant* », nuance Alexandre Lemaire, qui a participé aux évaluations du dispositif au sein de Carel (Coopération pour l'accès aux ressources numériques en bibliothèques), une association qui pousse les fournisseurs de contenus à clarifier et à adapter leurs propositions pour les bibliothécaires. Désormais, à quelques exceptions près, les offres au sein d'un même groupe éditorial sont les mêmes. Mais elles restent variables d'un groupe à l'autre...

Le prix d'un droit d'accès à un titre comprend : le nombre de fois où le titre peut être emprunté (nombre de jetons) ; la durée maximale de licence (après quoi le titre est « *dés herbé* », sachant qu'il disparaît de toute manière quand les jetons sont épuisés) ; la durée maximale de prêt ; le nombre d'emprunteurs connectés en simultané ; le prix de base, calculé à partir du livre papier. En 2020, Madrigall proposait par exemple de payer 1,45 fois le prix public d'un livre (1,6 fois pour les poches) pour 25 jetons, à utiliser avant dix ans avec cinq emprunts possibles en simultané (dix pour les BD). Chez Editis, c'est 1,3 fois le prix public (1,85 fois pour les livres publiés dans l'année) pour 30 jetons à écouler avant six ans et dix emprunts en simultané... Complexe.

Les éditeurs devraient-ils harmoniser davantage leurs offres ? Carel demande par exemple « *qu'après un an de sortie, le prix du livre numérique diminue* ». Quant à la durée de vie qu'elle juge raisonnable, elle est de dix ans. « *Si les livres expirent trop tôt, les bibliothèques ne sont pas certaines d'utiliser tous les prêts dans le temps imparti, donc cela les pousse à ne pas acheter des titres de qualité et qui ne sont pas particulièrement populaires, alors qu'elles ont pour rôle de les mettre en avant*, pointe Alexandre Lemaire. *Les éditeurs ont à y gagner, car ce sont des titres qu'ils reconnaissent ne plus parvenir à vendre aux particuliers, mais qu'ils pourraient encore vendre aux bibliothèques.* » Parallèlement, Carel demande à ne pas imposer trop de

jetons, afin de permettre aux plus petites bibliothèques de les épuiser avant la fin de la licence. Et il juge inacceptable qu'un éditeur ne propose pas de simultanéité de lecture, même s'il offre des jetons et une durée de licence illimitée. Dans ce cas, il en appelle au boycott.

Boycotter ? *« Au départ, nous suivions les recommandations de Carel : ne pas acheter quand il n'y a pas de simultanéité proposée. Mais c'est le cas d'une bonne partie des best-sellers, donc nous avons fini par suivre la demande du public »,* regrette Isabelle Sprich, des bibliothèques de Marseille. C'est d'ailleurs le cas de plus de la moitié des bibliothèques qui ont recours à PNB : elles achètent des exemplaires sans simultanéité de prêts, selon l'étude ministérielle.

Éric Marbeau, directeur commercial numérique de Madrigall, rappelle le deal : *« Il faut trouver le meilleur équilibre entre les besoins des bibliothèques et la juste rémunération des auteurs et des éditeurs. »* Son groupe a décidé de suivre la recommandation de Carel d'une licence qui dure dix ans, et ne propose « que » 25 jetons, afin de s'adapter aux besoins des plus petites bibliothèques, quitte à ce que les plus grands réseaux achètent plusieurs licences.

De leur côté, *« les éditeurs regrettent le manque de diversité dans les acquisitions des bibliothèques et la sous-exploitation des prêts disponibles »,* relevait la Commission des affaires culturelles. *« Il y a très peu de marchés publics pour les livres numériques, rejoint Nicolas Kazinski, directeur commercial chez Cyberlibris, qui propose aux bibliothèques un abonnement à une plateforme de streaming - type Netflix ou OCS. La raison principale, c'est que c'est compliqué pour elles de comparer les offres, tant elles sont variables d'un éditeur à l'autre. Les bibliothèques sont également contraintes en termes de budgets, donc elles sont obligées d'acheter au plus efficace : les nouveautés demandées par les usagers. »*

## Opacité des plateformes

Et qu'en est-il de l'« opacité » des tarifs des plateformes de streaming ? *« Pour les offres en bouquet comme Nextory (anciennement Yooboox) ou BiblioVox, elles sont négociées d'une bibliothèque à l'autre »,* explique Alexandre Lemaire. Son association essaie au mieux de publier sur son site les grilles tarifaires des fournisseurs. Chez BiblioVox, service pour les bibliothèques proposé par Cyberlibris, le directeur commercial Nicolas Kazinski nous indique que *« peu ou prou, les tarifs varient selon le nombre d'utilisateurs de la bibliothèque. Plus les livres sont lus, plus on rémunère les éditeurs ».*

L'accès est illimité à l'année. Mais attention, met en garde Carel, aux plateformes qui calculent le nombre de lectures au cours de l'année et demandent aux bibliothèques de remettre la main à la poche quand le nombre de lectures potentielles a été dépassé. D'autres proposent une formule d'abonnement avec ajout d'un euro à chaque lecture.

Avantages et inconvénients du concept du bouquet, selon Isabelle Sprich : « *Les lecteurs s'intéressent à des livres qu'on n'aurait pas acquis. Mais en même temps, nous, bibliothécaires, aimons choisir ce que nous acquerrons, on a le rôle de découvreurs. Aussi, le modèle du streaming est facile à prendre en main pour le lecteur, sauf quand les titres ne peuvent être lus sur une liseuse, car il faut avoir un navigateur internet.* »

PNB présente lui aussi des problèmes de lecture des fichiers. Françoise Prêtre, editrice de La Souris Qui Raconte, dit avoir « *bataillé pour essayer d'être distribuée par PNB* », mais ses livres en format html n'y sont pas pris en charge. Et les DRM (Digital Right Management), verrous numériques qui protègent les fichiers de la copie, ne sont pas compatibles avec tous les appareils. Par exemple, Adobe Digital Éditions ne fonctionne pas toujours bien sur les liseuses Kindle (Amazon) ou Kobo (Rakuten) ; le Redium LCP n'est lui compatible qu'avec les appareils les plus récents.

Le modèle fonctionne malgré tout. « *Bien que PNB soit un peu compliqué, car pas harmonisé entre les grands éditeurs, que certains ne proposent pas de prêt simultané - ce qui revient à avoir un livre en imprimé alors que le prix est plus cher ! -, l'avantage du numérique est de faciliter l'accès à la lecture et d'amener les lecteurs à s'approprier les outils numériques* », conclut Isabelle Sprich. Et le gros point fort de PNB : mettre dans la boucle les libraires indépendants.